



DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE DOMPIERRE SUR YON

Arrêté n° 2025-142 – aménagement de rue Rue de la Margerie du 07/07/2025 au 31/07/2025

LE MAIRE DE DOMPIERRE SUR YON,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande formulée par EIFFAGE ROUTE SUD OUEST demeurant à TSA 70011 chez SOGELINK 69134 DARDILLY cedex ;

Considérant qu'en raison de l'aménagement de rue du 07/07/2025 au 31/07/2025 rue de la Margerie, il y a lieu de restreindre la circulation ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 07/07/2025 au 31/07/2025, la circulation et le stationnement seront interdits dans la Rue de la Margerie et une déviation sera mise en place par la rue de la Chapelle et la rue du Moulin.

ARTICLE 2 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de la Société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST.

Il revient à l'entreprise de travaux de réaliser une vérification du compactage par essai réalisé avec un pénétromètre dynamique de type Panda®

L'entreprise devra prévenir les riverains 2 jours avant la date d'intervention.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de DOMPIERRE SUR YON.

ARTICLE 5 : Le Maire de la commune de DOMPIERRE SUR YON,
le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont
ampliation sera adressée à :

– EIFFAGE ROUTE SUD OUEST

A DOMPIERRE SUR YON, le 01/07/2025

Le Maire,
François GILET

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Publié ou notifié

Le 09/07/2025



Déviation par rue de la Chapelle et rue du Moulin

Rue de La Margerie
Route barrée

2025-142



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803118936



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : MINETTE Prénom : Aurélien
 Dénomination : EIFFAGE ROUTE SUD OUEST Représenté par : _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : TSA 70011
 Code postal 69134 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France
 Téléphone 0251273610 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : eiffage-route-ouest-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
 Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____
 Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : Rue de margerie
 Code postal 85170 Localité : DOMPIERRE SUR YON

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____
 Description des travaux : Aménagement de rue
 N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ : _____
 Date prévue de début des travaux : 07/07/2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 30 Date de début de réglementation 07/07/2025
 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
 Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
 Basculement de circulation sur chaussée opposée
 Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
 Restriction de chaussée :
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue _____
 Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) _____

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Rue du Moulin + Rue de La Chapelle

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 2 4 0 6 2 0 2 5

Nom : MINETTE Prénom : Aurélien Qualité :

 Signature certifiée Sogelink



Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.3872821,46.74038945 -1.38727957,46.74038612 -1.38678698,46.73984787
-1.38635903,46.73925147 -1.38603756,46.73872753 -1.38601731,46.73871458 -1.38574552,46.73865085 -1.38574435,46.73865059
-1.3850577,46.73850842 -1.3850253,46.73850171 -1.38500573,46.73854611 -1.38572418,46.73869487 -1.38598104,46.7387551
-1.38629702,46.73927008 -1.38629785,46.73927132 -1.386727,46.73986942 -1.3867287,46.73987151 -1.38722076,46.74040917
-1.38742712,46.74074569 -1.38744023,46.74076707 -1.38750264,46.7407491 -1.3872821,46.74038945</gml:coordinates></gml:LinearRing><
/gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(46.740389 -1.387282); (46.740386 -1.387280); (46.739848 -1.386787); (46.739251 -1.386359); (46.738728 -1.386038); (46.738715 -1.386017);
(46.738651 -1.385746); (46.738651 -1.385744); (46.738508 -1.385058); (46.738502 -1.385025); (46.738546 -1.385006); (46.738695 -1.385724);
(46.738755 -1.385981); (46.739270 -1.386297); (46.739271 -1.386298); (46.739869 -1.386727); (46.739872 -1.386729); (46.740409 -1.387221);
(46.740746 -1.387427); (46.740767 -1.387440); (46.740749 -1.387503); (46.740389 -1.387282);
```


